

Conseil Municipal du Lundi 11 mars 2024 - 20h00

Procès verbal

L'An deux mil vingt quatre, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme BOUILLEROT Céline, Mme LEMOINE Céline, Mme CRESPEL Cécile, CRESPEL Laurine, HUET Audrey, M. DEMAY Sébastien, M. ALLÉE Christophe, M. Hervé TOSTIVINT

Absents excusés : Mme MACÉ-HOREL Monique a donné pouvoir à M. ALLÉE Christophe, M. PESTEL Sylvain donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali, M. LEVREL Didier,

Absents : Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 14

Votants : 14 +2 pouvoir

Date de convocation : 05/03/2024

Secrétaire Laurine CRESPEL

Ajout à l'ordre du jour : Convention de partenariat technique et financier Site « bois gesbert »
Entre la commune de Médréac et la communauté de commune saint-Méen Montauban
Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 12 février 2024

1. Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la MAM
2. Lancement de la consultation des entreprises pour la création de logements et cellules commerciales au 21 23 rue centrale
3. Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – convention d'occupation temporaire d'un terrain et convention de financement
4. Association CSF : Facturation consommation d'électricité
5. Règlement du cimetière
6. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020
7. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 12 février 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité

1. Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la MAM

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'opération de création d'une maison d'assistantes maternelles a été adoptée par délibération DEL 2024 02 du 16 janvier 2024.

Aussi Monsieur le Maire propose de lancer la consultation auprès des maîtres d'œuvre

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (15 pour/1 abstention) décide :

D'AUTORISER le lancement du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des maîtres d'œuvre

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier

2. Lancement de la consultation des entreprises pour la création de logements et cellules commerciales au 21 23 rue centrale

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-75 du 09/10/2023, le conseil municipal a approuvé le projet de création de deux logements sociaux et de deux cellules commerciales et artisanales dans le bâtiment existant sis au 21-23 rue centrale ainsi que le plan de financement prévisionnel d'un montant de 695 000.00€HT.

Monsieur le Maire représente les plans d'aménagement et propose de lancer la consultation des entreprises. La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la commande publique (CCP) et est passée en procédure adaptée après mise en concurrence en application des dispositions de l'article R.2123-1 dudit CCP.

Les travaux se décomposent en lots qui seront traités en marchés séparés.

Monsieur le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et précise qu'il sera téléchargeable sur le profil acheteur E-Mégalis.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (13 pour/3 abstention) décide :

DE VALIDER le projet tel que décrit ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de création de deux logements sociaux et de deux cellules commerciales et artisanales dans le bâtiment existant sis au 21-23 rue centrale ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) – convention d'occupation temporaire d'un terrain et convention de financement

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Il indique que l'installation de cette infrastructure constitue une occupation temporaire de terrain nécessitant la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'un terrain ainsi que la conclusion d'une convention de financement afin de définir les conditions et modalités de financement de la borne de recharge sur la commune

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

DE VALIDER le projet d'implantation de l'IRVE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire d'un terrain

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de financement

4. Association CSF : Facturation consommation d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2022-15 du 28/02/2022, le montant de la participation demandée à l'association CSF pour la consommation d'électricité de 2021, a été calculée selon la moyenne des montants facturés à la CSF de 2011 à 2020. Il avait été précisé que cette participation sera réactualisée chaque année en fonction du montant du Kwh électrique.

Monsieur le Maire propose, après prise en compte de la consommation et du coût du kwh en 2023, de ne pas appliquer d'augmentation au montant facturé en 2022 soit un montant de 4 001.36€ pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation demandée à la CSF pour la consommation électrique pour 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

DE DEMANDER un montant de la participation à l'association CSF pour les dépenses d'électricité de l'année 2023 de 4 001.36 €

5. Règlement du cimetière

Monsieur Noël Pollet présente le règlement du cimetière

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :
D'ADOPTER le règlement du cimetière

6. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat € TTC	Date de notification
Accès WIFI supplémentaire à l'école	POUZET	234 €	19/02/2024
Fourniture de filtres à poussières pour l'école	POUZET	144 €	19/02/2024
Mise à jour des suites logicielles pour 2 postes de la Mairie	POUZET	636 €	19/02/2024
Cylindre serrures connectées	PROLIANS	1 596.50 €	14/02/2024
Remplacement chauffage électrique rayonnant par radiateur à inertie fluide caloporteur	MANIVELLE	1 409.81 €	05/02/2024

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions présentées ci-dessus

7. Convention de partenariat technique et financier Site « bois gesbert » Entre la commune de Médréac et la communauté de commune saint-Méen Montauban

Madame Magali Gautier présente la convention de partenariat technique et financier entre la commune et la communauté de communes saint Méen Montauban

Celle-ci a pour objet de déterminer les conditions de ce partenariat entre la commune de Médréac et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, afin de définir précisément les rôles et engagements de chacune des parties, sur le site du Bois Gesbert, notamment pour la mise en application du plan de gestion Elle précise les actions portées par chacune des parties, ainsi que la répartition des financements de ces mêmes actions

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat technique et financier entre la commune et la communauté de communes saint Méen Montauban

8. Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Monsieur le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 22/02/2024 selon les modalités suivantes : Affichage en mairie

Nom de la ZAER	Filière de production énergétique	puissance estimée	Parcelles	Surface
Salle des fêtes	Solaire photovoltaïque toiture	78 MW	AC 102	772.781 m ²
Ombrière parking de la salle des fêtes + géothermie	solaire photovoltaïque ombrière	100MW	AC 101	993.906 m ²
Ombrière Parking cimetièrre	solaire photovoltaïque ombrière	110 MW	AC 249	921.483 m ²
Projet bâtiment services techniques	Solaire photovoltaïque toiture	50 MW	AC 113	575.469 m ²
Ombrière parking garage de la renaissance	solaire photovoltaïque ombrière	357MW	OF 775	3577m ²

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

DE DEFINIR comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées ci-dessus

9. Questions diverses

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

035 171 24 00006 16 rue de Dinan

035 171 24 B0005 impasse des colombiers

Monsieur le Maire présente 3 nouvelles propositions de site pour l'emplacement d'une antenne
Delphine Rouault fait part de l'arrivée de l'agent d'accueil le 18/03/2024

Céline Lemoine fait le point sur la commission sécurité et les modifications prises en compte pour le plan de sauvegarde

Hervé Tostivint pose une question sur la destination du bâtiment situé

Monsieur le Maire répond qu'il attend un projet global

Olivier Piederrière indique que les robinets sont démontés au cimetière à chaque période hivernale

Céline Bouillerot indique que l'épicerie souhaiterait la mise à disposition dans les commerces d'une fiche de renseignements sur le camping afin de répondre aux sollicitations.

Noël Pollet fait une présentation du rapport de l'EVS

Il indique que le comité des fêtes va organiser une semaine de la biodiversité avec des animations sur 4 jours

Il fait part de la sortie du prochain Médré'act pour la fin du mois

Magali Gautier fait part de la possibilité d'ajout de nouvelles parcelles C 848 et C849 dans le périmètre des zones de préemption du département pour l'espace naturel sensible du bois Gesbert

Elle fait part des conclusions du rapport sur les mesures acoustiques au restaurant scolaire : l'acoustique du bâtiment est réglementaire

Guillaume Pasquier indique qu'il reste à réaliser l'intervention du paysagiste et la mise en place des candélabres pour le lotissement du champ Janaie

Laurine Crespel fait part du déplacement avec le conseil municipal des jeunes au stade rennais et au département

Audrey Huet rappelle le forum des jobs d'été le 23 mars 2024 à la salle des fêtes le matin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 15 minutes

Prochaine réunion le 10 avril 2024

Signatures des membres présents

M. Serge COLLET	Mme Audrey HUET
Mme Delphine ROUAULT	M. Sylvain PESTEL Absent excusé a donné pouvoir à Mme Magali GAUTIER
M. Noël POLLET	Mme Cécile CREPEL

Mme Magali GAUTIER	M. Fabien HEUZÉ Absent
M. Guillaume PASQUIER	Mme Laurine CREPEL
M. Sébastien DEMAY	Mme Monique MACÉ-HOREL Absente excusée a donné pouvoir à M. Christophe ALLÉE
Mme Céline BOUILLEROT	M. Hervé TOSTIVINT
M. Olivier PIEDERRIERE	M. Christophe ALLÉE
Mme Céline LEMOINE	Mme Delphine JOSSE Absente
M. Didier LEVREL Absent excusé	